Public

European Investment Bank (EIB) Luxembourg, 15 mars 2019

Environmental and Social Completion Sheet (ESCS)

Overview

Project Name:	*MARSEILLE TRANSPORT URBAIN II*
Project Number:	*20130380*
Country:	*FRANCE*
Project Description*:*	*Le projet avait pour objectif de financer six composantes du programme d'investissements en transports publics de la Communauté Urbaine de Marseille: le prolongement sur 900 m du métro (ligne 2) au nord de l'agglomération avec un nouveau pôle d'échanges (BHNS, bus, métro, parking) ; trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de 27,5 km de long ; et l'acquisition de 6 rames pour augmenter la capacité du système de tramway.* *La description du projet a été légèrement modifiée : la longueur des 3 BHNS a été réduite à 22.2 km.*

Summary of Environmental and Social Assessment at Completion

EIB notes the following key Environmental and Social outcomes at Project Completion.

Le projet comprend à ce jour les composantes suivantes:
1. l'extension du métro (ligne 2) au nord de l'agglomération depuis la station de Bougainville jusqu'à la nouvelle station Capitaine Gèze (sur 900 m),
2. un nouveau pôle d'échanges (BHNS, bus, métro, parc-relais) à la station Capitaine Gèze,
3. la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et le Vallon des Tuves à St. Antoine (11 km sur la ligne de bus 26 existante),
4. la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la section entre le rond-point de Mazargues et le campus Luminy, soit 5,5 km (24 stations) sur les 9,5 km prévus initialement (qui comprenait aussi la section entre Castellane et Mazargues).
5. la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le pôle universitaire de St.-Jérôme et le technopôle de Château-Gombert sur seulement 5,7km dont 3,7 km en site propre
6. l'acquisition de 6 rames de grande capacité, 42 m, pour augmenter la capacité du système de tramway.

Comme indiqué lors de l'instruction, les trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), le pôle d'échanges et l'extension de métro relèvent de l'annexe II de la directive 2011/92/EU. Ces composantes ont fait l'objet d'une évaluation d'impact environnementale, comme prévu par la législation française, et ont reçu l'avis favorable de l'autorité compétente.

Les trois lignes BHNS se situent à proximité de sites Natura 2000 (FR 9301602 et FR 9301603). Elles ont fait l'objet d'évaluations spécifiques des incidences, comme prévu par la directive 92/43/CEE, qui ont conclu qu'il n'y aurait pas d'incidence sur ces zones du fait du type d'intervention ainsi que des mesures prise pour minimiser l'impact des chantiers.

European Investment Bank (EIB) Luxembourg, 15 mars 2019

La production du matériel roulant pour les lignes BHNS et pour le système de tramway a été considérée comme étant hors du champ de la directive 2011/92/EU. Aucune extension du site de maintenance et de remisage des rames de tramway n'a été nécessaire. L'extension/adaptation des dépôts pour les bus nécessaires à l'exploitation des trois lignes a été réalisée dans l'emprise existante et n'a pas été soumise aux procédures d'évaluation environnementale.

Aucun impact négatif au niveau social n'avait été identifié lors de l'instruction et aucun impact n'a été rapporté par le Promoteur dans son rapport d'achèvement. Les différentes composantes ont requis peu ou pas d'acquisitions foncières car il s'agissait d'aménagements des infrastructures existantes dans le périmètre de leur emprise.

Une Commission d'indemnisation Amiable pour les préjudices économiques liés directement aux chantiers a été mise en place par la Communauté urbaine de Marseille, et suivi depuis 2016 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, a permis de traiter les impacts financiers pour les commerçants sur l'opération du BHNS Bougainville et le Vallon des Tuves à St. Antoine (composante 3).

Sur la base des informations fournies par le Promoteur, les impacts du projet ont été atténués comme prévu dans l'étude d'impact. Aucun problème majeur du point de vue environnemental ou social n'a été reporté.

Summary opinion of Environmental and Social aspects at completion:

Sur la base des informations fournies par le Promoteur, la BEI est de l'opinion, que le projet a été mise en œuvre en conformité avec la législation Européenne et avec les standards de la BEI applicables au moment de l'instruction.